Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601931-20251211-2025_05_21-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de Nathalie PERRIN, adjointe au maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 5 décembre 2025
- Présents : Mme PERRIN, Mme LE ROCH, M. MIRAULT, Mme BERNARD, M. GUILLO, M. LE SQUER, Mme MARROT, M. LE FLOCH, Mme LECOINTRE, M. GRARE, Mme PIRAUD, M. CATEAU, Mme ORGEBIN, Mme GUÉMENÉ, M. OLLIVIER, M. MALARDÉ, M. CADORET.

– Absents ayant donné pouvoir : M. BONHOMME à Mme PERRIN, M. LE FÉE à M. GUILLO, Mme LIOT à Mme BERNARD, M. BOULARD à M. LE SQUER, Mme GOURVÈS à Mme MARROT, Mme KERDAVID à Mme LECOINTRE, M. PELLETIER à M. LE FLOCH, Mme PESQUER à M. MALARDÉ.

- Absent : Mme BROTONNE, M. LEROUX, M. MOLLO, M. KERBELLEC.

Mme Bernard est nommée secrétaire de séance.

INTERCOMMUNALITÉ

QUESTION N° 21 — **CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE RIANTEC - TRAVAUX EAUX PLUVIALES : AMENAGEMENT DE LA RUE LE BLEVEC ET RENFORCEMENT DU RESEAU DES EAUX PLUVIALES DE LA PLACE DE LA MAIRIE**

EXPOSÉ

Suite aux lois MAPTAM (loi n°2014-58 du 27 janvier 2014) et NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015), les statuts de Lorient Agglomération ont été modifiés par arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2017 afin d'exercer, à compter du 1er janvier 2018, la compétence gestion des eaux pluviales urbaines sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Par délibérations en date du 13 février 2018, puis du 3 novembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé des modalités de financement des opérations d'investissement portant sur la compétence transférée de la manière suivante :

- Une participation financière de Lorient Agglomération, dont le taux a été déterminé, selon la nature de l'opération, dans les délibérations susnommées ;
- Un financement partiel par affectation d'un montant équivalent aux charges annuelles d'investissement transférées, au titre de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines, versé par la commune, cumulé si nécessaire, sur plusieurs années ;
- Un financement complémentaire, par la Commune, sous la forme d'une offre de concours ; objet de la présente convention.

La présente convention définit l'objet, le montant et les modalités de versement de l'offre de concours versée par la commune de Riantec pour la réalisation de l'opération d'investissement pour l'aménagement des espaces publics de la rue Le Blevec et du renforcement du réseau des eaux pluviales de la Place de la Mairie.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601931-20251211-2025_05_21-DE

Montant de l'offre de concours

Aménagement rue Le Blevec		
Enveloppe financière de l'opération	230 588,96 € HT	
Montant de la participation financière de Lorient Agglomération (enveloppe dédiée)	80 688,21 € HT	De 30 à 60 % du montant de l'opération selon la nature des travaux
Montant annuel de l'attribution de compensation investissement versé par la Commune	3 739 €	Validé par la CLECT
Montant de l'attribution de compensation affecté à la présente opération	13 598,70 €	
Montant provisoire de l'offre de concours communale	136 302,05 € HT	

Renforcement du réseau EP Place de la Mairie		
Enveloppe financière de l'opération	308 948,43 € HT	
Montant de la participation financière de Lorient Agglomération (enveloppe dédiée)	92 684,53 € HT	30 % du montant de l'opération vu la nature des travaux
Montant annuel de l'attribution de compensation investissement versé par la Commune	3 739 €	Validé par la CLECT
Montant de l'attribution de compensation affecté à la présente opération	0 €	
Montant provisoire de l'offre de concours communale	216 263 ,90 € HT	

Total de l'offre de concours communale pour les deux opérations : 352 565,95 € HT

En fonction de l'évolution du projet, le montant de l'offre de concours sera actualisé par avenant dans les conditions prévues à l'article III de la présente convention.

DÉLIBÉRÉ

— VU la convention d'offre de concours de la commune de Riantec - Travaux eaux pluviales – portant sur les travaux d'aménagement de la rue Le Blevec et les travaux de renforcement du réseau des eaux pluviales de la place de la Mairie jointe en annexe ;

— VU l'avis de la commission affaires générales en date du 2 décembre 2025 ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

— D'APPROUVER les termes de la convention d'offre de concours de la commune de Riantec - Travaux eaux pluviales – portant sur les travaux d'aménagement de la rue Le Blevec et les travaux de renforcement du réseau des eaux pluviales de la place de la Mairie jointe en annexe ;

— D'AUTORISER le maire à signer ladite convention ;

— DE MANDATER le maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pièces jointes au projet :
– Convention d'offre de concours de la commune de Riantec - Travaux eaux pluviales – portant sur les travaux d'aménagement de la rue Le Blevec et les travaux de renforcement du réseau des eaux pluviales de la place de la Mairie (annexe 12) ;
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601931-20251211-2025_05_21-DE

COMMUNE DE RIANTEC

A Riantec, le 12 décembre 2025,

L'adjointe au maire,

Nathalie PERRIN

MAIRIE DE RIANTEC * 56 Morbihan *

La secrétaire de séance,

Dominique BERNARD